



**Commission des dynamiques territoriales
Commission du Territoire d'action de la Métropole**

2223 - Développement local urbain : CUS

**Rénovation urbaine - Subventions à l'Eurométropole
pour la réalisation d'aménagements de voirie ANRU**

Rapport n° CP/2015/556

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule politiques urbaines

Résumé :

Le Conseil Départemental participe au financement de la rénovation urbaine de quatre quartiers de l'agglomération strasbourgeoise. Le présent rapport propose l'attribution de subventions pour la réalisation de voiries inscrites dans les conventions ANRU1.

L'action du Département en faveur de l'agglomération strasbourgeoise se déploie au sein des quartiers en rénovation urbaine et se concrétise notamment par le financement d'aménagements de voirie.

1. L'engagement du Département en faveur de la rénovation urbaine :

Dans le cadre des conventions ANRU 1, en cours d'achèvement, le Conseil Départemental participe à titre volontariste à la rénovation urbaine du quartier du Neuhof (10,32 M€), de la Meinau-Canardièrre (7,72 M€), de HautePierre (8,36 M€) et apporte une contribution globale de 2,15 M€ à la réhabilitation du quartier des Hirondelles à Lingolsheim.

L'engagement global du Département pour ces quatre quartiers s'élève à 28,56 M€, dont 94% de subventions attribuées et 79% payées.

Si l'aide départementale concerne prioritairement l'habitat (pour 55%) et les équipements publics (centres médico-sociaux, multi-accueils, gymnases...), l'aménagement du réseau viaire constitue également une part importante du soutien du Département. Sur l'engagement global de 28,56 M€, un montant de 4,63 M€, soit environ 17% porte sur les aménagements de voirie au titre de l'ANRU.

2. Les aménagements de voirie :

Ces aménagements visent à améliorer la desserte de chaque quartier et notamment la connexion avec les quartiers limitrophes et les avenues qui constituent un espace partagé par tous les modes de transport doux (piéton, vélo, tram et BHNS). A l'intérieur du quartier, l'accessibilité au nouveau réseau d'espaces publics et aux îlots résidentiels est recherchée en évitant d'en couper le cœur par des déplacements de transit.

L'engagement proposé pour 3 nouvelles opérations figure en annexe. Deux aménagements de voirie accompagnent la transformation du terrain occupé par des familles de gens du voyage sédentarisés du Polygone au Neuhof. La troisième opération, située à la Meinau, correspond à la reconfiguration de la rue Schulmeister, à laquelle ont été joints dans un même programme d'espace public, l'avenue de Normandie (hors voie centrale et équipements du BHNS) et le percement de la rue Weeber sur la rue Brion.

Les avenants de clôture aux 4 conventions ont été validés par l'assemblée départementale en 2013 et le 29 juin 2015, permettant ainsi une mise à jour des travaux programmés et de leur financement. A ce jour, le Conseil Départemental a engagé 4,18 M€ sur les 4,63M € inscrits aux 4 conventions ANRU au titre de la voirie. Avec un engagement complémentaire de 452 122,42€, correspondant aux 3 opérations figurant en annexe au rapport, l'engagement total passera à 4,628 M€, soit un taux de réalisation proche de 100%.

Les crédits de paiement seront imputés sur l'enveloppe budgétaire 36999 (204-204142-71).

PRU	Prévisions Conventions ANRU			Crédits déjà engagés	Proposition d'engagement	Taux d'engagement final
	Coût HT des opérations	Subventions CD	Taux moyen			
Neuhof	27 787 492 €	2 432 905 €	9%	2 042 734 €	410 316,00 €	100,83%
Meinau	12 002 604 €	842 102 €	7%	800 295 €	41 806,42 €	100,00%
Hautepierre	12 753 428 €	1 077 324 €	8%	1 077 324 €		100,00%
Lingolsheim	1 437 445 €	281 625 €	20%	256 000 €		90,90%
TOTAL	53 980 969 €	4 633 956 €	9%	4 176 354 €	452 122,42 €	99,88%

A toutes fins utiles, il est rappelé que le versement des subventions résulte de la mise en œuvre de conventions en vigueur, la convention ANRU Meinau en date du 11 décembre 2006 et ses 6 avenants et la convention ANRU Neuhof en date du 7 novembre 2005 et son avenant de sortie du 12 août 2013.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'Eurométropole de Strasbourg, des subventions d'un montant total de 452 122,42 euros, conformément à la liste des opérations jointe en annexe.

Strasbourg, le 16/11/15

Le Président,



Frédéric BIERRY